



Delai de livraison prévu à la commande non respecté

Par **belinea_old**, le **05/11/2007** à **15:27**

Nous avons signé un bon de commande pour l'achat de menuiserie.
Sur ce bon de commande, la date de livraison est prévue à une date arrêtée avec la mention "date de livraison indicative :03/12/07".
A ce jour, ce fournisseur nous informe que la date de livraison ne peut être honorée.
le délai initialement prévu était de 5 semaines (livraison prévue aujourd'hui au 15/01/08 au mieux, soit un délai de 2 mois1/2.
Nous avons versé un acompte de 30% à la commande.
Nous ne pouvons accepter ce délai trop long.
Quels sont nos droits pour faire respecter le délai de livraison prévu à la signature ou pouvons nous récupérer notre acompte intégralement.
Merci d'avance pour votre réponse
Sincères salutations
Mr Dewez.